

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014043

Signataire : ABW/LT

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers suite au décret modificatif relatif à l'administration des OPH

EXPOSE :

Un décret est paru au Journal Officiel le 19 juin 2008 prévoyant notamment que l'effectif des membres du conseil d'administration d'un OPH qui ont voix délibérative est fixé à 23 ou à 27 (17 pour une office propriétaire de moins de 2000 logements) par décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement à savoir la commune d'Aubervilliers. Compte-tenu de l'importance de l'OPH d'Aubervilliers, je vous propose de fixer à 23 le nombre des membres du conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers ayant voix délibérative.

Lorsque l'effectif est fixé à 23, les membres sont répartis ainsi :

- 13, sont les représentants de la collectivité territoriale de rattachement désignés par l'organe délibérant dont :
 - 6 en son sein, les 7 autres représentants qui ne doivent pas être élus de la commune, sont choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement, de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnes qualifiées doivent avoir la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de la compétence de l'office autre que celle ou celui de rattachement,
- 1 membre désigné par la CAF du département du siège de l'OPH
- 1 membre désigné par l'union départementale des associations familiales du département du siège de l'OPH,
- 1 membre désigné par les associations des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège de l'OPH,
- 2 membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège de l'OPH,
- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, désigné par la collectivité territoriale de rattachement de l'O.P.H. parmi les associations qui ont été agréées,
- 4 membres représentants les locataires

Les membres du conseil d'administration, à l'exception des représentants des locataires, font l'objet d'une nouvelle désignation après chaque renouvellement total de l'organe délibérant.

Je vous propose de désigner nos représentants, soit :

- 6 représentants du conseil municipal,
- 7 personnalités qualifiées dans le domaine de l'urbanisme, du logement, l'environnement, du financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées doivent avoir la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'O.P.H. autre que celle ou celui de rattachement
- 1 représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désigné parmi les associations qui ont été agréées.

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc, **Adjoints au Maire,**

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, KADDOURI Nourredine, Mme PEJOUX Claudine, **Conseillers Municipaux délégués,**

Mmes SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, M. WOHLGROTH Antoine, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. ROZENBERG Silvère, Mme MILLA Josiane, M. LE HYARIC Patrick, Mmes FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, M. SANON Guillaume, Mmes LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, ALVES Presilya, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, YAOU El Abbassia, M. MENIA Fayçal, Mme LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux,**

Excusés :

Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. PLEE Eric
M. SALVATOR Jacques
M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid
M. AIT BOUALI Omar

Représentés par :

Mme CHERET Magali
Mme DERKAOUI Mériem
Mme YONNET Evelyne
Mme VIGEANT Claire
M. LOGRE Benoît
Mme YAOU El Abbassia
Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. RABAH Hana.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014043

Signataire : ABW/LT

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers suite au décret modificatif relatif à l'administration des OPH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article L 2122-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1^{er} février 2007 relative aux offices publics de l'habitat,

Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des OPH modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Considérant que le décret du 18 juin 2008 prévoit que l'organe délibérant de la collectivité territoriale de rattachement d'un OPH doit fixer le nombre de membres du conseil d'administration de celui ci ayant voix délibérative,

Considérant que lorsque cet effectif est fixé à 23, 13 sont les représentants de la collectivité territoriale de rattachement désignés par son organe délibérant dont 6 en son sein et 7 ont la qualité de personnalités qualifiées.

Considérant que la collectivité de rattachement de l'O.P.H. désigne également le membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,

A l'unanimité.

DELIBERE :

FIXE à 23 le nombre des membres du conseil d'administration de l'OPH d'Aubervilliers dont 13 représentants de la Commune désignés par son organe délibérant (6 en son sein, 7 personnalités qualifiées qui ne sont pas élues de la Commune dont 2 en qualité d'élus d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'OPH d'Aubervilliers autre que celle ou celui de rattachement). La commune désigne également le membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

DESIGNE

- 6 élus du conseil municipal :
- **M. ROZENBERG Silvère**
- **M. RUER Marc**
- **Mme PEJOUX Claudine**
- **M. KARROUMI Sofienne**
- **M. CECCOTTI-RICCI Roland**
- **Mme VIGEANT Claire**
- 5 personnalités qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales non élues de la commune,
- **Mme ANDREANI Caroline**
- **M. MELIANI Mohamed**
- **M. MENDY Marcel**
- **M. MAIZAT Samir**
- **Mme LING Lenzi**
- 2 personnalités qualifiées élues d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'OPH autre que celle ou celui de rattachement **seront désignés ultérieurement à un conseil municipal**
- 1 membre représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.
- **Mme LEGUY Nicole** (présidente de la Main Tendue)

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Chouder

Reçu en Préfecture le : 23/04/2014
Publié le 23/04/2014
Certifié exécutoire le : 23/04/2014

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Chouder